



N° 85
7 mai 2001
Bimensuel

Le Grand Conseil en direct sur le Net

Une nouvelle prestation est offerte sur le site faîtier de l'Etat de Vaud: l'ordre du jour et le Bulletin du Grand Conseil sont maintenant accessibles depuis la page d'accueil de www.vd.ch.

Cliquez sur «Grand Conseil» ou sur «Service de presse» pour atteindre ces deux nouvelles rubriques.

Dans ce numéro



ACTUEL

Plan directeur cantonal: consultation **3**



TRAVAILLER

L'entretien d'appréciation **7**



EMPLOI

48 postes vacants **8**



MODERNISATION

Entretien avec «M. EMS» **13**



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine **14**



MEMENTO

Festival Science et Cité **16**



Planification financière:

«Faisons avec ce que nous avons»

C'est une petite révolution culturelle. Afin de sortir le Canton des chiffres rouges, le Conseil d'Etat change sa méthode d'élaboration du budget. A travers sa nouvelle planification financière, il ne veut plus dire aux services «Vous nous demandez trop», mais «Faites avec ce qu'on vous donne». Et il vise à un retour progressif à l'équilibre budgétaire pour 2004.

Désormais, le Conseil d'Etat entend assigner à chaque service une cible financière, en exigeant qu'elle soit respectée. Chaque service pourra alors proposer les mesures nécessaires au respect de la cible, y compris

des modifications des lois qui dictent ses dépenses.

Le Conseil d'Etat ne s'attaque pas aux salaires. Il entend respecter les engagements pris à l'égard du personnel de l'Etat lors des négociations sur le projet de nouvelle loi sur le personnel.

Le Conseil d'Etat ne veut pas davantage augmenter les impôts. En revanche, il ouvre la porte à une réduction des prestations de l'Etat dans les domaines où elles ne lui paraissent pas prioritaires.

Pages 4, 5 et 6.



GRAND CONSEIL

Pierre Rochat président



Le 1^{er} mai, le parlement a élu son nouveau président en la personne de **Pierre Rochat**, député libéral depuis 1990.

Agé de 48 ans, Pierre Rochat est directeur des établissements médico-sociaux «Beau-Site» à Clarens.

Deux nouveaux députés

Durant la session du 24 avril, deux nouveaux députés sont entrés en fonction:



Michel Cambrosio, fonctionnaire, domicilié à Lausanne, remplace Martial Gottraux, député socialiste de l'arrondissement de Lausanne.



Michel Darbre, assureur, domicilié à Nyon, succède à René Challande, député radical de l'arrondissement de Nyon.

A vendre: belle jument alezane, 1,65cm, 11 ans, endurante, volontaire et robuste, idéale pour ballade et randonnée, pour bon cavalier, 4000 francs, matériel à disposition si nécessaire. Tél. 078/744 34 00.

A louer dans maison familiale: chambres chez l'habitant à Budapest, 25 francs/personne/nuit. Tél.: 021/ 692 44 80 (prof.), 636 05 73 (le soir) ou 078/617 76 95.

A vendre: Kawasaki Zephyr 750, 35'600 km. 4500 francs, à discuter. Tél: 021/692 26 44.

A vendre: Seat Ibiza CLX 1.6l, 1995, 80 cv, 135000 km, anthracite, vitres électriques, toit ouvrant, 2 jeux de pneus, bon état. Prix: 2500 francs. Tél: 021/881 64 67 ou e-mail: v.bsahli@vtx.ch

Echange: maison (4 pièces + terrasse + jardin ombragé) au nord-est du Brésil, dans un village au bord de la mer, à 80 km au nord de Fortaleza, contre appartement en Suisse romande pour quelques mois ou une année (2002). Tél: 021/801 19 38 ou e-mail: mufemery@hotmail.com

Journée d'information
samedi 12 mai (9h-16h),
Maison de la femme à Lausanne.
Conseillère communale,
pourquoi pas moi ?

Organisée par l'Association pour les droits de la femme (ADF-Vaud) et le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV), en vue des élections communales d'octobre.

Exposés, groupes de discussion et ateliers seront animés par plusieurs personnalités politiques. Débat sur la liberté d'opinion en politique en fin de journée.

Renseignements auprès de CLAFV, tél. 021/320 04 04 (lu-ma-je apm) ou clafv@bluewin.ch.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Doman, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Formation des apprentis à l'administration vaudoise

Un nouveau guide dévoile une réforme en profondeur

Profitant des nouvelles exigences fédérales pour l'apprentissage d'employé de commerce, le Service du personnel renforce sa politique de formation des apprentis.

Un nouveau guide pour la formation des apprentis, intitulé sobrement «Classeur», vient de sortir de presse. C'est un véritable cours de civisme sur les institutions suisses et vaudoises: près de 150 pages consacrées aux règles démocratiques, à l'organisation politico-administrative du canton, aux ressources financières et en personnel de l'administration. Y compris un index des termes les plus usités dans le «jargon», surtout juridique.

Les réformes en cours

Le coup d'envoi d'une réforme de la formation professionnelle des apprentis à l'ACV est donné en 1997 par Jacqueline Maurer-Mayor, «ancienne apprentie» comme elle tient à le préciser dans la préface du Classeur.

Sa demande de réflexion sur une meilleure coordination et un suivi de l'ensemble des apprentis débouche sur la création d'un poste de coordinateur deux ans plus tard, assumé par Pascal Savary (photo). L'approbation par le Conseil d'Etat d'une nouvelle politique de gestion des apprentis conduit à la création ce printemps d'une Commission de coordination, qui rassemble tous les acteurs concernés.

Parallèlement à ce mouvement cantonal, les choses bougent au niveau fédéral, avec la révision de la formation commerciale de base. Et elle concernera plus des deux tiers des apprentissages dans l'administration vau-

d'administration sera tenu de connaître l'histoire et le développement du canton, savoir lire et interpréter des statistiques ou encore expliquer les différents termes fiscaux et juridiques. Une petite révolution qui provoque quelques réticences chez certains employeurs dans cette phase de consultation: le travail de formation et d'encadrement pour les apprentis et les maîtres d'apprentissage s'alourdit sensiblement.

Défi vaudois

«Pour nous, cette révision entraine pleinement dans nos objectifs de réforme, relève Pascal Savary. Nous l'avons saisie comme une chance d'améliorer la formation de tous les apprentis de l'ACV, et avons accepté d'être un canton-pilote.»

L'édition du «Classeur de l'apprenti» fait partie de cette démarche novatrice, qui exige d'autres actions d'accompagnement: développer et organiser différentes formes de stages interservices, des semaines de cours avec le Centre d'éducation permanente, ainsi qu'un soutien méthodologique aux maîtres d'apprentissage.

Un menu copieux! DG

Le classeur de l'apprenti. histoire, institutions et administration vaudoise, Jérôme Marcel, éd. SPEV. Renseignements: 021/316 19 29.



Pascal Savary, coordinateur des apprentis

doise. Actuellement, deux classes participent à la phase pilote.

Principale innovation, et pas des moindres: désormais, la moitié des notes du CFC sera attribuée par le maître d'apprentissage, qui devra former son élève sur les caractéristiques spécifiques de son environnement professionnel. Ce qui signifie que le futur employé

Plan directeur cantonal Consultation publique jusqu'au 15 juin



Réduire les déséquilibres entre l'arc lémanique et les autres régions est l'un des objectifs du Plan directeur cantonal.

La révision du Plan directeur cantonal s'est déroulée sous le signe de la concertation. Le Département des infrastructures met en consultation les nouvelles lignes directrices.

Répondre à la globalisation, réduire les déséquilibres entre l'arc lémanique et les autres régions, augmenter l'attractivité des villes et des villages, développer et promouvoir les qualités du territoire rural: c'est autour de ces quatre objectifs généraux que s'articulent les lignes directrices du plan directeur cantonal.

Résultat d'un travail en profondeur

Le Département des infrastructures met en consultation publique les lignes directrices du plan directeur cantonal. Pour répondre à diverses demandes, la consultation a été prolongée d'un mois; elle se déroulera

du 17 avril au 15 juin. Pendant cette période, cinq forums stratégiques seront organisés pour offrir l'occasion aux partenaires de l'Etat de débattre des principaux enjeux et propositions concernant le territoire cantonal.

Les lignes directrices sont l'aboutissement d'un travail en profondeur; elles tiennent compte aussi bien des avis des partenaires du territoire, exprimés lors des divers forums organisés entre juin et novembre 2000, que des analyses thématiques. Elles proposent des orientations politiques qui conduiront à l'élaboration du plan directeur.

Les lignes directrices s'articulent autour des quatre

objectifs généraux et se déclinent en 25 orientations regroupées par thèmes (territoire rural, ville et territoire urbanisé, transports et mobilité, paysage, économie, tourisme, relations extérieures, etc.).

Procédure d'approbation

Interpellé par le député Nicolas Imhof, le Conseil d'Etat a précisé ses intentions sur la procédure d'approbation du plan directeur: elle se fera en principe en deux étapes, selon le résultat de la concertation. Avant la fin de cette législature, le gouvernement présentera au Grand Conseil son projet de lignes directrices. S'appuyant sur ces orientations politiques générales, il pourra, au cours de la législature suivante, étudier les mesures de mise en œuvre du plan, puis les soumettre au parlement pour approbation.

(com.)

Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?

Les conseillers/ères RH du Bureau du recrutement de la mobilité (BRM) ainsi que les conseillers/ères de l'OCOSP unissent leurs compétences au service des vôtres:

chaque lundi de 12h00 à 14h00 dès le 14 mai 2001, vous pouvez les rejoindre à l'**Espace emploi**, Centre

d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d à Lausanne.

La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'ACV.

Un article plus détaillé suivra dans la prochaine Gazette.

Renseignements: BRM, 021/316 29 20.

Du nouveau

La nouvelle planification financière du Conseil d'Etat est différente, à maints égards, des divers programmes d'économies qui se sont succédé ces huit dernières années. Elle n'impose pas de sacrifices salariaux au personnel de l'Etat. Elle n'exige aucune participation des communes. Elle semble partir de l'idée que les fonctionnaires et les communes ont assez donné, et qu'il faut aller chercher ailleurs. Cet ailleurs, au-delà des pistes abandonnées du Rapport Blanc et du catalogue Orchidée, il faudra le chercher dans les prestations de l'Etat. A travers l'analyse des missions, le gouvernement ouvre la porte à la réduction de certaines prestations qui seront, par décision politique, jugées moins prioritaires que d'autres.

L'équation, en théorie, est limpide. L'Etat reçoit des contribuables une certaine somme, qu'il utilise pour financer des prestations dont les principaux bénéficiaires sont les mêmes contribuables. Comme il ne peut pas travailler continuellement à perte, il va réduire le volume de ses prestations jusqu'à ce que leur coût soit couvert par les recettes. C'est une logique du prix coûtant: le vendeur (l'Etat) ne s'enrichit pas, mais le «client» (le contribuable) n'en reçoit pas plus que pour son argent. N'importe qui comprend cela dans une relation simple entre un vendeur et un client individuel. C'est hélas moins évident dans la relation complexe qui s'établit entre un Etat qu'on ne peut pas réduire à sa dimension de prestataire de services et un peuple de contribuables divers et inégaux.

La nouvelle planification financière investit les chefs de service d'une responsabilité nouvelle. Il leur appartient de proposer des réductions de prestations, sur la base de choix politiques non consolidés. Le cadre de références qui permettrait, par exemple, de faire accepter une mesure comme la suppression de l'allocation de Noël, n'est pas encore tracé. Or la nouvelle planification financière ne peut réussir que si elle est servie par une volonté politique claire et décidée. Le Conseil d'Etat s'est mis au pied du mur. Il a quelques mois pour l'escalader avant d'y mettre le Grand Conseil, dont dépendra en définitive le succès de l'opération.

Laurent Rebeaud



Planification financière

Le Conseil d'Etat renverse la logique budgétaire

Le nouveau mot d'ordre du gouvernement est: «Faisons avec ce que nous avons». Son projet de planification financière vise à atteindre l'équilibre du budget en 2004. Il préserve les salaires, mais imposera dans tous les départements des choix de priorités parmi leurs différentes missions.

Jusqu'à l'année dernière, la méthode de construction du budget de l'Etat consistait à prendre note des prévisions des départements, à les additionner, puis à constater le déficit résultant de la comparaison entre les besoins ainsi exprimés et les recettes escomptées. Il fallait ensuite faire la tournée des départements pour raboter tout ce qui semblait pouvoir l'être, jusqu'à ce que le déficit devienne présentable.

Le Conseil d'Etat ne veut plus de cette méthode. Son projet de planification financière ne part plus des besoins exprimés par les départements, mais des moyens disponibles. D'abord, il évalue les recettes prévisibles, puis il les répartit entre les départements, charge à ces derniers de les affecter aux différentes missions dont ils ont la charge. L'enveloppe destinée à chaque département a été calibrée en fonctions des

données disponibles (dépenses de l'année précédente, données démographiques, etc). Elle laissera peu de place à la réalisation de nouveaux projets, sauf à réduire les ressources affectées aux missions et aux tâches actuelles.

Evolution des recettes

La nouvelle logique veut donc qu'on commence à s'intéresser aux recettes. Les pré-

Planification de l'évolution des charges 2001-2004

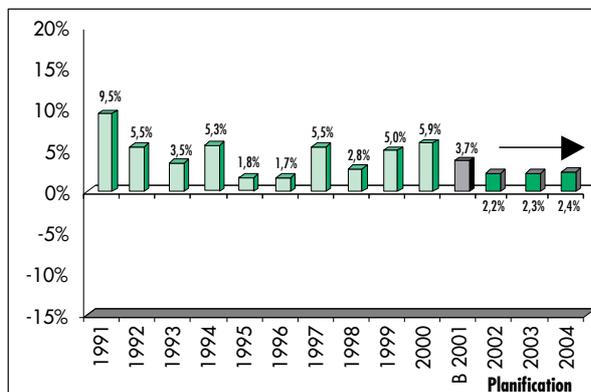
Charges:	2001	2002	2003	2004	Ecart
millions de francs	5 578	5 699	5 828	5 971	2001- 2004
					En fr.: 392.-
Ecart:	2001-2002	2002-2003	2003-2004		En %: 7,0%
en %	2,2%	2,3%	2,4%		

A la fin des années 80, les charges connaissent des progressions supérieures à 7%.

Avec la crise, la croissance des charges se situe entre 3 et 5%.

La planification financière ramène ce taux à 2,3%.

Evolution de la croissance des charges (en %)



visions élaborées par le Service des finances tablent sur une croissance économique de 2% pour ces trois prochaines années. En admettant que les taux d'impôt ne changeront pas, les recettes totales pourraient passer de 3 milliards en 2001 à 3,5 milliards en 2004. Un total qui est évidemment sujet à variations selon la conjoncture économique.

Croissance admissible des charges: 2,3%

Le but du Conseil d'Etat est de réduire progressivement son déficit pour arriver à un budget de fonctionnement équilibré en 2004. Ce but est compatible avec une augmentation des charges de 2,3% par année. On peut mesurer l'effort qui sera demandé aux services si l'on sait que leur tendance naturelle conduit plutôt à une augmentation de l'ordre de 6% (voir graphique p. 4).

A chaque service son enveloppe

La nouvelle méthode veut que chaque service se voie attribuer une cible budgétaire. S'il constate que cette cible ne suffit pas à financer l'augmentation «naturelle» de ses charges, il devra proposer de réduire ou de supprimer certaines prestations. S'il entend développer de nouveaux projets, il peut le faire, pour autant qu'il reste dans les limites de la cible qui lui a été attribuée.

Les services se verront donc imposer une contrainte budgétaire forte qui les empêchera de continuer à développer toutes leurs prestations comme ils le voudraient. En même temps, ils gagneront une certaine autonomie: ils auront la possibilité d'augmenter les ressources affectées à une mission prioritaire en réduisant d'autant les ressources affectées à d'autres missions. Le même jeu de vases communicants pourra avoir lieu au niveau du département. Se-

lon ses priorités politiques, le chef du département aura la possibilité d'augmenter fortement les ressources attribuées à un service pour une tâche prioritaire, pour autant qu'il puisse réaliser un montant d'économies équivalent dans un autre service. De même, au niveau de l'Etat dans son ensemble, le Conseil d'Etat pourrait décider d'augmenter plus fortement l'enveloppe d'un département, à condition de pouvoir réduire d'autant l'enveloppe d'un autre.

Pour le budget 2002, la détermination des priorités se jouera essentiellement au niveau des services, auxquels les directives budgétaires du Conseil d'Etat ont déjà attribué une cible. Tout choix de priorités impliquant une appréciation politique, il impliquera en première ligne le chef du département.

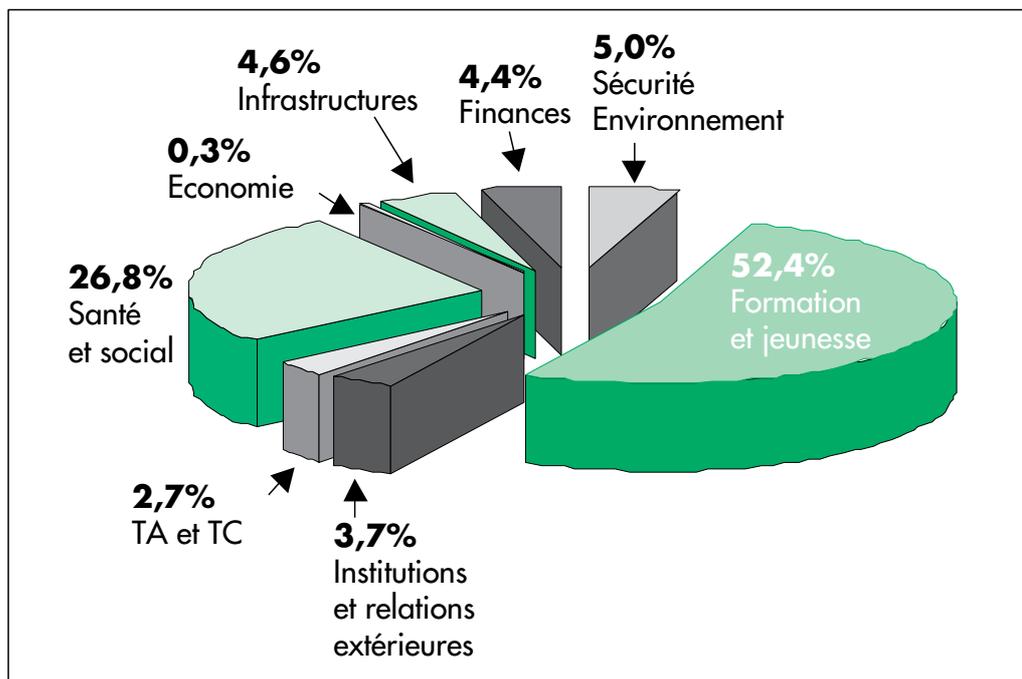
Et si un service n'arrive pas à respecter sa cible à cause des contraintes légales qui lui imposent des dépenses automatiques? Il devra alors proposer des modifications de lois, qui seront soumises au Grand Conseil en même temps que le budget.

La masse salariale ne sera pas touchée

Le Conseil d'Etat a délibérément renoncé à toucher à deux variables parmi les plus importantes: les impôts et les salaires.

Pour les impôts, il s'agit d'une appréciation politique. Alors qu'au niveau fédéral et dans la plupart des cantons la tendance est à la baisse des taux d'impôt, le Conseil d'Etat estime qu'il serait vain de demander au peuple vaudois de consentir à une augmentation. Il n'est même pas sûr de pouvoir maintenir le statu quo dans ce domaine: il y a déjà une initiative populaire demandant l'abaissement de l'impôt sur les successions.

Quant aux salaires, le Conseil d'Etat s'en tient aux engagements pris à l'égard du personnel dans le cadre de l'accord avec la FSF sur le projet de nouvelle loi sur le personnel. L'échelle des salaires sera modifiée, et certaines fonctions connaîtront une progression plus forte que d'autres, mais dans l'ensemble la masse salariale restera ce qu'elle aurait été avec l'application intégrale du statut actuel. LR



Planification financière 2002-2004

En milliers de francs

	2001	2002	2003	2004
Charges:	5 578 354	5 698 738	5 827 974	5 970 565
Revenus:	5 382 292	5 487 650	5 762 740	6 032 390
Résultat:	- 196 063	- 211 089	- 65 234	+ 61 824



Analyse des missions Trois conditions pour réaliser le métro M2

Le Conseil d'Etat a d'abord voulu disposer d'un catalogue complet des missions accomplies par l'Etat. Il en avait besoin pour pouvoir, en connaissance de cause, établir des priorités parmi les multiples prestations qu'il fournit ou qu'il finance. L'idée était d'affecter les ressources disponibles d'abord aux missions prioritaires, et de réaliser dans les autres missions des économies par la suppression ou la réduction de prestations jugées moins vitales, voire superflues.

Chaque service a été appelé à décrire les missions dont il était chargé, et à établir leur coût. Résultat: un catalogue de 615 missions. 112 d'entre elles représentent des activités générales communes à tous les services (gestion, informatique, etc.) qui ne se prêtent pas à un arbitrage politique dans la mesure où elles s'apparentent à un équipement nécessaire de fonctionnement. Restaient 503 missions, que le Conseil d'Etat a épluchées une à une pour donner à chacune un degré de priorité.

Les degrés de priorité déterminés par le Conseil d'Etat s'expriment par les notes A, B et C. La note A désigne une mission prioritaire à soutenir, la note B une mission prioritaire à maintenir, et la note C une mission non prioritaire à réduire ou à abandonner. Au bout de l'exercice, 71 missions sont en A, 390 missions en B et 42 en C.

En établissant leur projet de budget, les services devront consulter cette évaluation des missions. S'ils ont une ou plusieurs missions classées en C, ils sauront que c'est dans ces secteurs-là que le Conseil d'Etat leur demande de faire porter l'effort de réduction des dépenses. A eux de voir si cette réduction peut être réalisée par des mesures de rationalisation, par une diminution des standards ou par une réduction des prestations. Rien n'interdit évidemment aux services de réaliser des économies dans les missions B, voire dans les missions A, si c'est possible sans porter atteinte à la qualité des prestations.

Actuellement, l'outil est imparfait et inachevé. Dans la plupart des cas, une analyse des prestations liées à chaque mission est nécessaire pour déterminer les mesures propres à réduire les dépenses. L'analyse détaillée des prestations et de leur coût viendra peut-être à peu compléter le catalogue. Les services disposeront alors de l'outil et des directives politiques qui leur permettront d'établir leur budget. Et le Conseil d'Etat saura exactement ce qu'il supprime ou ce qu'il réduit en établissant le projet de budget de l'Etat.

LR

La liste des missions avec les notes A, B ou C peut être consultée sur Intranet en choisissant «Finances publiques» dans la rubrique «Thèmes actuels» sur le site officiel du canton (<http://www.vd.ch>).

La nouvelle planification financière du Conseil d'Etat concerne aussi les investissements. Elle pèse notamment sur le destin du projet de métro M2, dont la réalisation, qualifiée de «stratégique», n'est envisagée qu'à la condition que le programme de retour à l'équilibre du budget de fonctionnement aboutisse. Et que la vente d'une partie des actions de la vente cantonale vaudoise puisse avoir lieu.



PHOTOMONTAGE - BSA VISION

Le Conseil d'Etat entend réaliser le métro M2 Ouchy – Croisettes (Epalinges). Il estime cependant ne pouvoir le faire que s'il parvient à donner au Canton des perspectives fiables quant à l'assainissement de ses finances. La décision du Conseil d'Etat s'appliquera en janvier 2002 si cette condition se réalise.

Le Conseil d'Etat considère le projet de métro M2 comme stratégique pour le canton. Mais un investissement d'une telle ampleur ne peut être réalisé, à ses yeux, que s'il dispose d'une certaine assurance quant à l'assainissement des finances publiques. C'est l'objet de son projet de planification financière, qui sera présenté à la presse, comme annoncé, le jeudi 3 mai.

La décision du Conseil d'Etat entrera en vigueur en janvier 2002. A cette date, trois aspects de la planification financière devront avoir été réalisés:

- La possibilité de réaliser des actifs de l'Etat (vente des actions BCV)
- L'adoption par le parlement des modifications légales permettant d'atteindre les cibles financières

• L'adoption par le parlement d'un budget 2002 compatible avec la planification financière.

Ces conditions remplies, le Conseil d'Etat soumettra la demande de crédit au Grand Conseil pour le printemps 2002. Le peuple pourrait alors se prononcer en septembre ou en décembre de la même année.

Au cas où les conditions posées ne seraient pas remplies, le Conseil d'Etat renoncerait au projet tel que mis au point et prendrait une nouvelle décision en 2003. Il faudrait alors recommencer la procédure d'étude et d'appel d'offres. Cette opération dure 3 ans environ.

Le projet de métro M2 adopté par le Conseil d'Etat prévoit une liaison Ouchy-Epalinges en 18 minutes. Il transportera à terme 25 millions de voyageurs par année. Il roulera sur pneumatiques et pourra fonctionner sans conducteur.

Le budget de réalisation du métro, devisé à 647 millions de francs sur la base des soumissions rentrées en novembre 2000, a été ramené à 590 millions de francs grâce à une revue de projet effectuée par le Département des infrastructures. (Com.)

Entretien d'appréciation

Expérience pilote au DIRE et au DEC en 2001

Le Conseil d'Etat a décidé d'expérimenter l'entretien d'appréciation: un pas de plus en direction d'une gestion orientée vers la qualité des prestations.

L'expérience pilote d'entretien d'appréciation, proposée par le Conseil d'Etat, se déroule tout au long de l'année 2001 et touche l'ensemble des chefs de départements et des chefs de service, d'une part, et le personnel des services de deux départements volontaires, d'autre part. Les départements pilotes sont le Département des institutions et des relations extérieures et le Département de l'économie. La généralisation de la procédure à l'ensemble de l'Administration cantonale pourrait intervenir au cours du premier semestre 2002.

L'entretien d'appréciation n'est pas une innovation complète dans l'Administration vaudoise. Une vingtaine de services le pratique déjà, souvent depuis plusieurs années. Mais les modalités et les objectifs de l'entretien varient sensiblement d'un service à l'autre. Il s'agissait donc de mettre au point une méthode qui réponde aux principes posés par le projet de loi sur le personnel et qui permette d'assurer une gestion cohérente des ressources humaines dans l'ensemble de l'Administration cantonale.

Pourquoi un entretien d'appréciation ?

Dans le flot quotidien des urgences urgentes, trouve-t-on toujours le temps d'exprimer ses besoins et ses attentes, de reconnaître la contribution de chacune et de chacun, d'identifier les besoins de formation ? L'entretien d'appréciation crée un cadre propice à l'échange et à l'écoute entre les responsables et leurs collaboratrices et collaborateurs. Pour ces derniers, l'entretien constitue une occasion opportune de connaître les attentes du responsable et de savoir dans quelle mesure ses prestations sont appréciées. Il ouvre également la possibilité de s'exprimer sur les conditions de travail et la manière dont le service est conduit. Il permet enfin d'explorer les perspectives d'évolution professionnelle.

Le périmètre de l'expérience pilote

Le système d'entretien d'appréciation élaboré par le SPEV, avec l'appui du groupe de travail «Evaluation», tire parti des expériences menées dans l'administration vaudoise et d'une comparaison des méthodes appliquées dans d'autres administrations. C'est ce système qui sera testé cette année aux niveaux des chefs de département et des chefs de service, ainsi que des cadres et des collaborateurs des services du DIRE et du DEC.

Ses objectifs

Il s'agit d'expérimenter le formulaire d'entretien et l'ensemble de la procédure avant sa généralisation prévue au cours du premier semestre de l'année 2002. On examinera particulièrement:

- l'impact de l'entretien en regard des buts poursuivis,
- la convivialité dans l'utili-

Les principes de l'entretien d'appréciation

Le projet de loi sur le personnel de l'Etat de Vaud pose les fondements de l'entretien d'appréciation généralisé (art.36):

«En principe une fois dans l'année, le travail du collaborateur fait l'objet d'un entretien d'appréciation. L'entretien a pour but de procéder à une évaluation de la qualité du travail du collaborateur. Il peut déboucher sur un complément de formation. Les constatations sont consignées par écrit. Dans des cas exceptionnels et avec l'accord du responsable de l'évaluation, le collaborateur peut se faire accompagner d'une personne de confiance de son entité administrative. La personne de confiance n'intervient de quelque manière que ce soit. En cas de désaccord sur le constat ou la procédure, le collaborateur évalué peut saisir le supérieur du responsable de l'évaluation. Si le désaccord persiste, il peut saisir le Tribunal arbitral dont l'examen est limité à la légalité et à l'arbitraire s'agissant de l'appréciation».

sation du formulaire d'appréciation et de son mode d'emploi,

- les contraintes de la procédure notamment en termes de budget temps,
- la qualité de la formation obligatoire des responsables,
- la possibilité d'une solution informatique comme support de l'entretien.

Les conditions de réussite

Pour remplir son objectif, l'entretien d'appréciation doit reposer sur des faits précis et des critères définis au préalable: cahier des charges et compétences requises, objectifs fixés lors du précédent entretien.

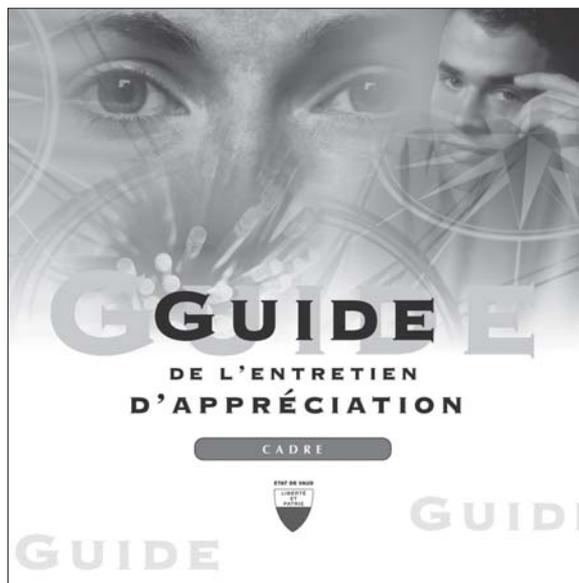
Les responsables de l'évaluation doivent pour leur part être formés à la conduite des entretiens d'appréciation, formation qui est prévue dans le déploiement de la méthode.

Enfin, les mesures découlant de l'entretien d'appréciation doivent faire l'objet d'un suivi et d'un plan de réalisation (en principe sur douze mois).

SPEV

Personnes de contacts au SPEV :

- Tatiana Daneschwar, cheffe de projet.
- Dominique Hayoz, responsable de la division RH.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 16 mai 2001

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

(2 postes) Adjoint-e A, (1 poste) Adjoint-e C (Chef-fe de projet «Modernisation de l'Etat») 100%

Mission: la démarche de modernisation est un service transversal stratégique chargé de superviser et de réaliser des projets qui, tous, visent à améliorer les processus internes et les relations avec la population. Par une vue d'ensemble des processus de modernisation entrepris, assurer la coordination et la cohérence avec les lignes directrices de l'action gouvernementale. Véritable référence interne sur les différentes mesures pré-établies dans d'autres collectivités publiques et dans le secteur privé, vous promouvez et assurez une fonction de «relais formation»; vous répondez comme appui des services et des autorités, notamment par l'introduction de la Nouvelle Gestion Publique, de système de management (ISO 9001 ou EFQM), des réformes et des projets transversaux ou sectoriels (cl. 29-32 et cl. 24-28).

Profil: licence universitaire avec environ 8 ans de pratique idéalement dans le secteur tertiaire. Très bonne capacité rédactionnelle. Intérêt pour la nouvelle gestion publique.

Renseignements: M. Jean-Philippe Bezat, tél. 021/316 25 61.

Adresse: réf. 2719, 2720 et 2721, Démarche de Modernisation, M. J.-P. Bezat, BAP – 1014 Lausanne.

Adjoint-e B ou Adjoint-e C, Secrétaire aux affaires fédérales 100%

Mission: développer les collaborations intercantionales dans l'espace Mittelland. Assumer la responsabilité de la préparation des dossiers traités par la Conférence des gouvernements Cantonaux (CdC) et la Députation Vaudoise aux Chambres fédérales.

Profil: titre universitaire avec pratique de 8 ans et de 3 ans pour l'adjoint C. Excellentes aptitudes en analyse et synthèse de dossiers, dans les tâches de représentation et de négociation. Intérêt marqué pour les institutions et les questions d'ordre politique. Esprit ouvert et positif, autonomie et disposition à s'exprimer en allemand et en anglais.

Renseignements: M. Lionel Eperon, tél. 021/316 40 03.

Adresse: réf. 2731, SG du DIRE, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne.

Bibliothécaire B à la bibliothèque cantonale et universitaire 50%

Mission: traitement des collections encyclopédiques, imprimées et multimédias et classement des ouvrages en libre-accès. Engagement à durée déterminée du 1^{er} juin 2001 au 31 mars 2002 (cl. 14-17).

Profil: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent ou pratique de 3 ans environ en qualité de première assistant-e de bibliothèque avec des responsabilités de bibliothécaire diplômée. Très bonne expérience du catalogue informatisé; la maîtrise du système VTLS est un atout.

Renseignements: Mme Daniela Bürki, tél. 021/316 78 41.

Adresse: réf. 2735, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman – 1015 Lausanne.

Bibliothécaire B à la bibliothèque cantonale et universitaire 100%

Mission: sélection et acquisition de documents, catalogage et traitement documentaire, gestion d'un libre-accès, renseignements spécialisés, promotion de la section (cl. 14-17).

Profil: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent ou pratique de 3 ans environ en qualité de première assistant-e de bibliothèque avec des responsabilités de bibliothécaire diplômée. Très bonne connaissance du canton de Vaud, maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de l'image; pratique approfondie de recherche sur internet.

Renseignements: Mme Brigitte Steudler, tél. 021/316 78 43 ou Email, Steudler@bcu.unil.ch.

Adresse: réf. 2736, (lettre manuscrite) Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman – 1015 Lausanne.

Employé-e de bibliothèque à la Bibliothèque cantonale universitaire 50%

Mission: travail en équipe dans un environnement informatisé; délivrer aux usagers les ouvrages demandés en prêt, procéder aux prolongations et aux réservations, enregistrer les retours. Rechercher les documents en magasin. Préparer, reclasser les ouvrages en retour de prêt.

Profil: pratique de 8 ans environ, ou pour employé-e de bibliothèque qualifié-e, CFC jugé utile à l'exercice de la fonction, ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle. Bonne connaissance informatique, aisance et tact dans les relations avec le public, résistance au stress, ponctualité, dynamisme, précision et autonomie.

Remarque: horaire, l'après – midi.

Renseignements: M. Christian Pittet, tél. 021/692 47 80.

Adresse: Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman, Site de Dorigny – 1015 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration au sein du Service de la population, secteur naturalisation 100%

Mission: traitement des demandes de naturalisation en faisant application de la législation fédérale et cantonale. Rédaction de correspondances diverses, réponse aux demandes téléphoniques et renseignements aux administrés (guichets) (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Autonomie, facilité de contact, capacité rédactionnelle dans une langue nationale. Connaissance informatique, de nationalité Suisse ou titulaire d'un permis C.

Renseignements: M. Nicolas Bongard, tél. 021/316 46 60.

Adresse: réf. 2755, Service de la population, M. N. Bongard, av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne.

Officier/ère de l'Etat civil de Château d'Oex 40%

Mission: exercer de manière autonome les tâches de l'état civil; tenir les registres spéciaux et les registres des familles; établir les extraits, les communications et célébrer les mariages.

Profil: CFC ou titre jugé équivalent. Etre majeur, laïque et de nationalité Suisse. Connaissance pratique de l'état civil, de dactylographie et en informatique. Disponibilité et précision. Contacts aisés en public. Poste à temps partiel convenant à un suppléant de l'état civil déjà en fonction. Domicile si possible à Château d'Oex.

Renseignements: M. Albert Genoud, tél. 026/ 924 74 16.

Adresse: réf. 2742, Préfecture du district du Pays-d'Enhaut, Bâtiment Communal, 1837 Château d'Oex.

DEC Département de l'économie

Employé-e principal-e d'administration au sein du Service de l'emploi 100%

Mission: le secteur ETS rattaché au Service de l'Emploi vise à développer des postes d'emplois temporaires au sein de l'ACV pour les demandeurs d'emploi. Ces postes, d'une durée de 6 mois environ, sont offerts dans les divers domaines recouverts par l'administration cantonale aux offices régionaux de placement (ORP). Vous assurez la gestion de tous les aspects administratifs et comptables de l'entité (contact avec les demandeurs d'emploi et autres partenaires, établissement de décomptes, statistiques; possibilité d'élargir son champ d'activité dans les domaines de la promotion, de la mesure et de l'encadrement du/de la participant-e). Gérer la permanence téléphonique de l'entité (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Expérience d'au moins 3 ans en matière de gestion administrative de personnel bienvenue (salaires, assurances sociales, code des obligations ou droit du travail). Maîtrise des outils Microsoft Office (Word et Excel), aisance en informatique (formation à un logiciel spécifique de gestion des salaires).

Renseignements: M. Jean-Laurent Monvert, tél. 021/316 61 95.

Adresse: réf. 2726, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, rue Caroline 11 – 1014 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration au Service de l'économie et du tourisme 100%

Mission: participer au secrétariat du service, classement, archivage, prise de procès-verbaux; aider au suivi et à la gestion des contacts avec les entreprises, les associations de promotion économique et touristique; participer à la gestion des aides financières et à la création des dossiers d'implantation des entreprises et organismes sous la direction de deux économistes (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Internet, Access); maîtrise du français indispensable, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais un plus. Aisance dans les relations avec le public, goût pour les contacts variés. Précision et autonomie.

Date limite d'envoi: le 11 mai 2001.

Renseignements: Mme V. Martrou ou M. F. de Coulon, tél. 021/316 60 12/13.

Adresse: réf. 2738, Service de l'économie et du tourisme, Mme Véronique Martrou, rue Caroline 11 – 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Service du logement 50%

Mission: assurer la permanence téléphonique et la réception en collaboration avec les autres collaborateurs/trices du secrétariat. Assumer diverses tâches administratives (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce «G» ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique de 5 ans environ dans un secteur administratif. Connaissance des outils informatiques (Word et Excel), aisance dans les relations humaines et esprit d'initiative.

Date limite d'envoi: le 21 mai 2001.

Renseignements: M. Yves Martin, tél. 021/316 63 79.

Adresse: réf. 2750, Service du logement, M. Yves Martin, rue César-Roux 29 – 1014 Lausanne.

Ouvrier/ère qualifié-e (cuisinier/ère) au sein de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin à Morges 100%

Mission: collaborer aux travaux de cuisine et confectionner des mets et desserts; seconder voire remplacer le chef de cuisine; contrôler l'approvisionnement; assurer le service jusqu'à 19h00 environ sauf exceptions (cl. 10-12).

Profil: CFC de cuisinier/ère.

Renseignements: M. Etienne Gonvers, tél. 021/801 14 51, l'après-midi dès 16h00.

Adresse: réf. 2710, Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin, M. A. Berginz, Case postale – 1110 Morges 1.

DFIN Département des finances

Adjoint-e B (assistant-e du Chef de service) au Service du personnel 100%

Mission: gestion de dossiers «personnel». Conduite de projets spécifiques. Coordination des activités principales (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire, avec pratique de 8 ans environ. Large expérience en gestion du personnel. Bonne capacité d'organisation, de gestion et de synthèse. Sens des responsabilités.

Délais d'envoi: 14.05.2001

Renseignements: M. Didier Gasser, tél. 021/316 19 21.

Adresse: réf. 2758, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, rue Caroline 4 – 1014 Lausanne.

Assistant-e de direction (gestionnaire logistique d'immeubles) au sein du Service des gérances et des achats 100%

Mission: assurer le facility management de l'exploitation du parc immobilier de l'Etat au sein de la section gérance et exploitation; négocier les contrats de maintenance technique et l'approvisionnement en matériel de conciergerie; élaborer et mettre en place les concepts dynamiques de conciergerie; gérer un portefeuille de 1400 places de parc; développer le processus de gestion des déchets et assurer son suivi (cl. 19-22).

Profil: diplôme d'une école technique, maîtrise fédérale dans le domaine CVSE ou titre équivalent; sens aigu de l'organisation, esprit d'équipe, rigueur, discrétion et résistance au stress. Capacité de synthèse et initiative; personnalité orientée prestations.

Renseignements: M. Roland Perrin, tél. 021/316 74 66.

Adresse: réf. 2723, Service des gérances et des achats, section gérance et exploitation, M. Roland Perrin, rue de l'Université 5 – 1014 Lausanne.

Adjoint-e C, conseiller/ère en organisation au Service du personnel 100%

Mission: examiner les cahiers des charges afin de déterminer les niveaux des postes. Conseiller les services sur des questions d'organisation structurelle, participer au projet de description des emplois et de classification des fonctions, décider avec l'appui du responsable de division (cl. 24-28).

Profil: formation universitaire ou titre jugé équivalent, solide expérience en organisation liée aux ressources humaines, aptitude d'analyse et de jugement pragmatique pour prendre des décisions à haute responsabilité. Personnalité ouverte, autonome, rigoureuse et précise, sens développé de la gestion administrative.

Renseignements: M. Dominique Hayoz, tél. 021/316 19 31.

Adresse: réf. 2699, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. Didier Gasser, rue Caroline 4 – 1014 Lausanne.

Préposé-e receveur/euse B à l'Office d'impôt et de recette du district d'Aigle 100%

Mission: relation permanente et de proximité avec les contribuables personnes physiques, leurs mandataires et les autorités publiques. Coordination et direction des collaborateurs/trices de l'office en charge de la taxation et de la perception de l'impôt en assurant une application uniforme et cohérente des directives fiscales du canton. Conduite, motivation et formation des collaborateurs/trices de l'office avec le soutien de la Direction du centre de compétence de la région (cl. 28-30).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 15 ans environ, dont 4 ans en principe dans le cadre de l'administration des impôts. Ouverture, polyvalence et capacité à diriger une équipe.

Renseignements: Mme Dominique Errassas, tél. 021/316 24 00 et M. Jean-Marie Brandt, tél. 021/316 20 42.

Adresse: réf. 2741, Administration cantonale des impôts, Service du personnel et de la formation, Mme D. Errassas, av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

(3 postes à Lausanne) (1 poste à Aigle) (1 poste à Vevey) Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur. Analyser et traiter des réclamations en première instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: Contrôleur/euse D, CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ, doit avoir subi avec succès l'examen du cours de base pour contrôleur/euse d'impôts; Contrôleur/euse C, pratique de 3 ans en qualité de contrôleur/euse d'impôts D; Contrôleur/euse d'impôts B, pratique de 3 ans environ en qualité de contrôleur/euse d'impôt C; Contrôleur/euse d'impôt A, pratique de 3 ans environ en qualité de contrôleur/euse B; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire, ou avec une solide pratique dans des activités comptables, fiscales ou bancaires. Précision, efficacité, entretient et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils informatiques (Word et Excel).

Renseignements: M. Eric Horisberger, Préposé-receveur à Lausanne, tél. 021/316 22 01, M. René Deladoey, Préposé receveur à Aigle, tél. 024/466 53 57 ou M. Pierre Wicky, Préposé receveur à Vevey, tél. 021/923 11 27.

Adresse: réf. 2747-49 (Lausanne), 2746 (Aigle), 2745 (Vevey), Administration cantonale des impôts, Service du personnel et de la formation, M. Bruno Franco, av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

Employé-e d'administration au sein de l'Office d'impôt du district d'Aigle 50%

Mission: affectation au secrétariat de notre office d'Aigle et poste en charge de la correspondance du Préposé aux impôts-receveur ainsi que des taxateurs/trices. Gestion du tri du courrier ainsi que de la formation des apprenti-es du service (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau avec environ 5 ans de pratique. Dynamisme, autonomie, sens de l'organisation, goût du travail en équipe. Aisance rédactionnelle, excellentes connaissances en Word/Excel.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2714, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, case postale 177 – 1018 Lausanne 18.

Employé-e de bureau qualifié-e à la Commission d'impôt et de recette de Lausanne-District 50%

Mission: différents travaux administratifs et de saisie; suppléance téléphonique (cl. 8-11).

Profil: CFC d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent. Dynamisme, autonomie, précision; esprit d'initiative et aptitude au travail en équipe.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2709, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, case postale 177 – 1018 Lausanne 18.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur-trice des ressources humaines 100%

Mission: conseiller la cheffe de département et les chefs de service dans la gestion des ressources humaines, de leurs entités, sur le plan opérationnel et stratégique en coordination avec le SPEV. Optimiser les réformes relatives aux RH (cl. HC 1).

Profil: licence universitaire en économie, en droit, en psychologie du travail ou en psycho-sociologie. Brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel souhaité. Pratique de 10 ans dont 5 ans dans la fonction de direction des ressources humaines. Expérience du service public. Connaissances approfondies en droit du travail, assurances sociales, communication, négociation et organisation du travail. Culture générale étendue, connaissance du milieu de la formation et de l'enseignement souhaitée.

Renseignements: M. Fabien Loi Zedda, tél. 021/316 30 04.

Adresse: réf. 2734, Département de la formation et de la jeunesse, M. F. Loi Zedda, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Directeur-trice de la division financière 100%

Mission: assurer la vue d'ensemble des finances et en conduire l'analyse. Planifier les besoins et conduire l'exécution des projets de renforcement de la fonction financière. Assister la direction du département auprès des instances de l'administration (Coréa, GDI), Collège des contrôleurs de gestion, comité de validation informatique), fonction proposée au sein du comité du budget (cl. HC 1-2).

Profil: licence universitaire ou titre jugé équivalent avec une spécialisation en finances. Pratique de 10 ans environ. Expérience de la conduite de personnel et financière publique ou privée. Sens de la communication, de la négociation, de l'organisation du travail et du management. Culture générale étendue, connaissance du milieu de la formation et de l'enseignement souhaitée.

Renseignements: M. Fabien Loi Zedda, tél. 021/316 30 04.

Adresse: réf. 2733, Département de la formation et de la jeunesse, M. F. Loi Zedda, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Directeur-trice de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Genolier 100%

Mission: la direction d'un établissement primaire et secondaire.

Profil: brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes supérieures ou brevet vaudois de maître-esse secondaire des degrés 8-9 (BFC II), ou brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires, licence ès sciences de l'éducation en pédagogie ou pédagogie curative ou licence ès lettres (reconnue pour l'enseignement); ès sciences (diplôme d'état); ès sciences économiques de l'université de Lausanne; ou brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire ou titres correspondants délivrés par un autre canton romand, ou attestation d'équivalence de titre délivrée par le département.

Renseignements: M. Paul Horat, tél. 022/366 36 76.

Adresse: réf. 2743, Département de la formation et de la jeunesse, Office du personnel enseignant, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

(2 postes) Maîtres-sses d'enseignement professionnel A ou B et B au SFP/ETML 100%

Mission: enseignement théorique de l'électrotechnique, des mathématiques, éventuellement de la biologie et des bases de l'informatique aux apprenti-es CFC et MPT. En l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être en formation en qualité de maître-esse professionnelle avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

Profil: Maître-esse A, titre universitaire en rapport aux branches enseignées, titre jugé équivalent ou inscription au REG A. Diplôme fédéral de maître professionnel, brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire. Maître-esse B, diplôme d'une école technique supérieure, inscription au REG B, diplôme de l'ESCEA, brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent et pratique de 4 ans environ. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Diplôme d'ingénieur EPF ou ETS en électrotechnique ou formation jugée équivalente, expérience professionnelle souhaitée. Personnalité ouverte, esprit critique et sens du travail d'équipe.

Renseignements: M. Alain Voirol, tél. 021/316 77 84.

Adresse: réf. 2740, Ecole technique, Ecole des métiers, M. Robert Besançon, rue Sébeillon 12 – 1004 Lausanne.

(2 postes) Maître-sses d'enseignement professionnel A et B au SFP/ETML 100%

Mission: enseignement de la culture générale. En l'absence de formation pédagogique, possibilité d'être en formation en qualité de maître-esse professionnelle avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi.

Profil: maître-esse A, titre universitaire en rapport aux branches enseignées, titre jugé équivalent ou inscription au REG A. Diplôme fédéral de maître professionnel, brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire. Maître-esse B, diplôme d'une école technique supérieure, inscription au REG B, diplôme de l'ESCEA, brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou titre jugé équivalent et pratique de 4 ans environ. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le département. Licence universitaire en Sciences sociales et politiques; lettres; HEC ou formation jugée équivalente. Expérience souhaitée. Personnalité ouverte, esprit critique.

Renseignements: Mme Béatrice Engeli, tél. 021/316 77 11.

Adresse: réf. 2739, Ecole technique, Ecole des métiers, M. Robert Besançon, rue Sébeillon 12 – 1004 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration au SENEPS 40%

Mission: assister un adjoint pédagogique dans ses tâches d'organisation et assurer l'administration de manière indépendante. Apporter le support bureautique (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Apprécier l'autonomie.

Renseignements: Mme Jacqueline Brüggemann, tél. 021/316 31 56.

Adresse: réf. 2713, SENEPS, Mme J. Brüggemann, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Conseiller/ère en orientation A ou B à l'Office d'orientation scolaire et prof. de Payerne 80%

Mission: recevoir des jeunes afin de les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Procéder aux évaluations par des entretiens psychologiques et psychotechniques; maîtriser une grande documentation et avoir recours à divers partenaires institutionnels ou privés.

Profil: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent avec 2 ans de pratique ou diplôme post-licence de conseiller en orientation idéalement.

Renseignements: Mme M.-Isabel Taher-Sellés, tél. 021/315 65 50.

Adresse: réf. 2708, Département de la formation et de la jeunesse, M. F. Loi Zedda, rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration pour l'Ecole d'ingénieurs à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: assurer toute la procédure d'engagement du personnel (annonces, réception des candidatures, organisation des rendez-vous, contrats de travail), suivi des 500 dossiers du personnel (dont les 2/3 à temps partiel ou limité dans le temps), mise à jour de l'intranet et la responsabilité des statistiques (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Expérience dans la gestion du personnel, maîtrise de Word et Excel, l'allemand un atout.

Renseignements: M. D. Gern, tél. 024/423 22 03.

Adresse: réf. 2707, EIVD, M. D. Gern, rte de Cheseaux 1 – 1400 Yverdon-les-Bains.

Assistant-e social-e A ou B au sein du Service de la protection de la jeunesse 50%

Mission: application de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants et de la loi sur la protection de la jeunesse, dans le domaine du placement chez les parents nourriciers; évaluation, proposition d'autorisation et recherche de familles d'accueil; surveillance des conditions de placement, développement de projets.

Profil: diplôme d'assistant-e social-e ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience. Connaissance des différentes disciplines liées à la protection des mineurs. Aisance rédactionnelle, esprit de synthèse, intérêt pour l'informatique et résistance au stress.

Rayon d'activité: district de la Broye et région lausannoise.

Renseignements: M. Henri Buhler, tél. 021/316 53 89.

Adresse: réf. 2704, Département de la formation et de la jeunesse, M. H. Buhler, BAP – 1014 Lausanne.

(2 postes) Assistant-e social-e A ou B au sein du Service de la protection de la jeunesse 100% et 50%

Mission: appui social aux familles d'enfants en difficulté ou en situation de crise. Exercice de mandats judiciaires pour la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales. Mise en œuvre de placements de mineurs. Collaboration avec le réseau régional agissant dans le domaine de l'enfance et avec les autorités et interventions relatives à la protection des mineurs.

Profil: diplôme d'assistant-e social-e ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience. Diplôme en travail social, assistant-e sociale-, éducateur/trice spécialisé-e ou titre universitaire jugé équivalent. Expérience dans le social auprès des familles et de la protection des mineurs vivement souhaitée. Intérêt pour le développement de l'action sociale. Capacité à utiliser les ressources de travail

interdisciplinaire et de réseau. Résistance au stress, capacité à gérer les émotions en situation de crise.

Rayon d'activité: postes décentralisés dans une équipe du centre social régional d'Orbe et de la Tour-de-Peilz.

Renseignements: M. Eric Paulus, tél. 021/316 53 10.

Adresse: réf. 2753 (100%) et 2754 (50%), Département de la formation et de la jeunesse, Service de la protection de la jeunesse, BAP – 1014 Lausanne.

Secrétaire à l'Office cantonal d'orientation scolaire 80%

Mission: gérer de façon autonome le secrétariat de la directrice de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Sens de l'initiative et autonomie. Expérience administrative d'un secrétariat de direction. Aisance rédactionnelle, excellente orthographe. Sens de l'analyse et des priorités. Confidentialité. Bonnes connaissances informatiques (Word, Excel, File Maker Pro).

Renseignements: Mme Marie-Louise Waridel, tél. 021/315 65 51.

Adresse: réf. 2729, Office cantonal d'orientation scolaire, Mme M.-Isabel Taher-Sellés, rue de la Borde 3D – 1018 Lausanne.

Employé-e d'administration à l'école professionnelle EPSIC 100%

Mission: secrétariat lié aux dossiers des élèves, suivi des absences, saisie de notes, correspondance pour les doyens des divisions, divers travaux de bureau (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des programmes Word et Excel, très bonne connaissance du français, facilité de contact, volonté de travailler en équipe.

Renseignements: M. Pierre Grandjean, tél. 021/622 51 11.

Adresse: réf. 2732, Ecole professionnelle EPSIC, M. Pierre Grandjean, C.P. 2680 – 1012 Lausanne.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire juriste au sein de l'Office du juge d'instruction cantonal 100%

Mission: seconder le juge d'instruction; rédiger courrier et décisions judiciaires; participer à la gestion des dossiers (cl. 22-25).

Profil: licence en droit; maîtrise du français et aisance en matière de rédaction juridique; bonnes connaissances du traitement de texte et intérêt pour les affaires financières.

Renseignements: Mme F. Dessaux, tél. 021/316 64 70.

Adresse: réf. 2722, Monsieur le Juge d'instruction cantonal, rue du Valentin 34 – 1014 Lausanne.

Chef-fe du secteur administration à l'Office du Tuteur général 100%

Mission: assister la tutrice générale dans la direction de l'office et la remplacer dans le domaine administratif. Mettre à disposition le soutien logistique, administratif et comptable indispensable à l'accomplissement de sa mission sociale, éducative et de représentation sociale (cl. 24-28).

Profil: CFC d'employé-e de commerce et formation comptable et/ou bancaire ou titre jugé équivalent. Pratique de 12 ans environ dans la gestion administrative et du personnel, capacité à animer une équipe de 10 personnes.

Renseignements: M. Ch. Jaggi, tél. 021/316 66 84

Adresse: réf. 2728, Office du tuteur général, Mme la Tutrice générale, ch. de Mornex 32 – 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Greffe du tribunal des baux 100%

Mission: traitement des dossiers du greffe aux différents stades de la procédure. Rédaction de correspondances courantes. Assumer certaines responsabilités relevant de la gestion interne de l'office (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans environ. Sens de l'organisation, esprit d'initiative, rapidité, précision. Maîtrise des outils informatiques courants.

Renseignements: M. J. Henchoz, tél. 021/316 67 67.

Adresse: réf. 2716, Greffe du Tribunal des baux, M. J. Henchoz, ch. de Mornex 38 – 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois à Vevey 100%

Mission: rattaché-e au greffe civil (droit de la famille et/ou des affaires patrimoniales), assurer le suivi des dossiers, le traitement du courrier, la coordination des travaux et répondre aux demandes formulées par téléphone ou au guichet (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec 5 ans de pratique environ. Bonne orthographe, rigueur, capacité d'adaptation et faculté de travailler en équipe.

Renseignements: M. M. Guenot, tél. 021/923 12 70.

Adresse: réf. 2717, Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Monsieur le Premier président, rue du Simplon 22 – 1800 Vevey.

Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 100%

Mission: secrétariat général d'un secteur d'exécution forcée en matière de poursuites (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau avec pratique de 5 ans environ. Connaissance de l'informatique. Bonne orthographe et sens de l'initiative.

Renseignements: M. R. Chappuis, tél. 021/803 90 50.

Adresse: réf. 2702, Office des poursuites et faillites, M. R. Chappuis, place St-Louis 4 – 1110 Morges.

Employé-e d'administration au Secrétariat général de l'Ordre judiciaire 100%

Mission: travaux de secrétariat courants, prise de notes en séance et rédaction de procès-verbaux occasionnelle. Maîtrise des outils bureautiques usuels (Word et Excel) (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec 5 ans de pratique environ. Capacité à réaliser son travail avec un minimum de supervision et de contrôle. Esprit d'équipe. Bonne connaissance du français et maîtrise de l'orthographe.

Renseignements: Mme Nadine Jeanrichard, tél. 021/316 15 13.

Adresse: réf. 2706, Ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, M. François Kern, route du Signal 8 – 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration à l'Office du Tuteur général 50%

Mission: rédaction de divers courriers, gestion des appels téléphoniques, tenue des dossiers administratifs, contacts internes et externes (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce, titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec 5 ans de pratique environ. Rigueur et autonomie dans la tenue de dossiers, polyvalence, aisance dans la communication, intérêt pour le travail avec des adultes en difficulté. Résistance au stress. Connaissance des outils informatiques Word et Excel.

Renseignements: Mme Marlyse Jammet et M. Christian Becco, tél. 021/316 15 74/92.

Adresse: réf. 2756, Office du Tuteur général, Mme la Tutrice générale, ch. de Mornex 32 – 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration à l'Office d'instruction pénale 30%

Mission: travaux de saisie comptable, administrative, de chancellerie et de secrétariat ponctuels au sein d'un office de juges d'instruction (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec 5 ans de pratique environ. Intérêt pour les chiffres, sens de l'observation, maîtrise des outils informatiques Word et Excel, aisance rédactionnelle en français, habile dactylographe. Souhaité: flexibilité, discrétion, rigueur et précision dans le travail.

Renseignements: M. P. Schobinger, tél. 021/315 19 11.

Adresse: réf. 2744, Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne, M. P. Schobinger, ch. de Couvaloup 6 – 1014 Lausanne.

Caissier/ère D ou Employé-e d'administration au sein de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Echallens 100%

Mission: tenue de la comptabilité, service au guichet, secrétariat, saisie de salaires, encaissement.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique. Pour accéder à la fonction de caissier/ère, avoir au minimum 3 ans de pratique dès l'obtention du CFC de commerce et être en possession d'une attestation de perfectionnement. Goût pour les chiffres. Connaissance de la comptabilité, sur informatique souhaitée.



Renseignements: M. H. Despont, tél. 021/881 29 21.

Adresse: réf. 2715, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Echallens, M. H. Despont, place de la Couronne 5, CP 236 – 1040 Echallens.

DINF

Département des infrastructures

(2 postes) Cantonnier-ère des RC pour le voyer du 4^e arrondissement 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons, assurer le service hivernal (horaires irréguliers), surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Profil: être âgé-e de 20 ans ou moins, Suisse ou permis C, titulaire du permis de conduire. Expérience du travail en extérieur et aptitude.

Particularité: domicile obligatoire à Premier et environs.

Renseignements: M. Lucien Pavillard, tél. 021/862 13 62.

Adresse: réf. 2701, Voyer du 4^e arrondissement, M. L. Pavillard, ch. du Levant 1, C.P. 84-1304 Cossonay-Ville.

(2 postes) Cantonnier-ère des RC à Cossonay-Ville 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaires irréguliers); entretenir les chaussées et leurs annexes; surveiller le domaine public (cl. 8-10).

Profil: âgé-e de 20 ans minimum, Suisse ou permis C, titulaire du permis de conduire; expérience d'une activité en plein air.

Particularité: être impérativement domicilié-e à Sullens ou environs.

Renseignements: M. Lucien Pavillard, tél. 021/862 13 62.

Adresse: réf. 2700-2701, Voyer du 4^e arrondissement, M. L. Pavillard, ch. du Levant 1, Case postale 84 – 1304 Cossonay-Ville.

Ouvrier-ère qualifié-e à la Division administrative – section reprographie 100%

Mission: tirage de plans (OCE 9800 + Plotter couleur), suivi des facturations, création et gestion de documents, responsable de l'atelier pendant l'absence du chef de bureau (cl. 10-12).

Profil: CFC requérant au moins trois ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans environ. Maîtrise de l'informatique obligatoire et connaissance des machines de reprographie moderne.

Renseignements: M. Marc Decrauzat, tél. 021/316 72 17.

Adresse: réf. 2705, Service des routes, Responsable de la reprographie, M. M. Decrauzat, av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne.

(2 postes) Chauffeur/euse des routes nationales (employé-e d'entretien) au Centre d'entretien des routes nationales à Rennaz 100%

Mission: conduire des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et autoroutes. Effectuer des travaux d'entretien (zone verte, balayage et nettoyages d'ouvrages, curage de canalisations, service hivernal,...), pose de la signalisation. Intégration au service de piquet et horaires irréguliers (cl. 9-11).

Profil: être âgé de 20 ans au moins et posséder le permis poids lourds et remorque.

Particularité: domicile dans un rayon de 12 km. et à 25 minutes maximum du Centre d'entretien de Rennaz.

Renseignements: M. P.-Y. Gruaz, tél. 021/967 15 71.

Adresse: réf. 2751-52, Centre d'entretien des routes nationales, M. P.-Y. Gruaz, Case postale 28 – 1847 Rennaz.

Premier-ère secrétaire A au Secrétariat général 100%

Mission: participer à la comptabilité générale, à la comptabilité budgétaire et aux plans financiers ainsi qu'à la comptabilité des investissements dans un esprit de précision, de qualité et de respect des délais impartis. Veiller au traitement et à la transmission rapide des paiements de l'ensemble des services. Collaborer à la préparation des budgets (cl. 18-20).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 10 ans environ particulièrement en comptabilité, élaboration et préparation de

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

budgets. Très bonnes connaissances de la bureautique et des techniques d'informatique de gestion. Brevet fédéral de comptable souhaité. Sens de l'initiative et des responsabilités.

Renseignements: M. Daniel Baril, tél. 021/316 73 80.

Adresse: réf. 2727, Secrétariat général, M. D. Bringolf, place de la Riponne 10 – 1014 Lausanne.

Architecte B au Service de l'aménagement du territoire 80%

Mission: promouvoir la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire, assurer le suivi et la coordination des planifications régionales et communales en collaboration avec les partenaires extérieurs. Développer les compétences du service en matière d'urbanisme et d'architecture (cl. 24-28).

Profil: diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans environ ou diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Assumer des responsabilités importantes liées à des problèmes complexes. Expérience en aménagement du territoire et urbanisme. Autonomie et sens des relations publiques et de la négociation, esprit de synthèse et facilité rédactionnelle.

Date limite d'envoi: 16 mai 2001.

Renseignements: Mme Nicole Surchat, tél. 021/316 74 44.

Adresse: réf. 2730, Service de l'aménagement du territoire, av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne.

Ingénieur-e C au Service de l'information sur le territoire 100%

Mission: gestion des projets géomatiques au sein de la cellule de coordination du système d'information sur le territoire de l'Administration vaudoise (SIT ACV). Analyse préalable des besoins en collaboration avec l'unité informatique du département. Rédaction des propositions de projets et de cahiers des charges d'acquisition de données. Promotion de l'utilisation des données géographiques et des outils SIG. Gestion d'une base de méta-données et suivi des projets d'intégration (cl. 22-25).

Profil: diplôme d'ingénieur-e EPF, inscription au REG A ou diplôme d'ingénieur-e ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique de 3 ans environ. Maîtrise des outils SIG; goût pour la gestion de projet; bonne orthographe, aisance rédactionnelle et faculté d'écoute.

Renseignements: M. Olivier Paschoud, tél. 021/316 24 77.

Adresse: réf. 2718, SIT, Mme B. Simos-Rapin, av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Adjoint-e B ou C, contrôleur/euse de gestion au Secrétariat général 100%

Mission: développement et mise en place d'outils d'aide au pilotage, implantation du système de contrôle de gestion et des procédures de collecte d'information et d'établissement des prévisions. Elaboration et suivi des mesures correctives, reporting.

Profil: titre universitaire avec pratique professionnelle, diplôme de comptable/contrôleur-se de gestion ou licence en sciences commerciales avec 3 ans d'expérience en cabinet d'audit ou en entreprise. Autonomie, utilisation informatique, connaissance de l'allemand et de l'anglais souhaitée.

Renseignements: M. Olivier Vacheron, tél. 021/316 50 05.

Adresse: réf. 2698, Secrétariat Général du DSAS, BAP, M. O. Vacheron, av. des Casernes 2 - 1014 Lausanne.

Employé-e d'hôpital au service de stérilisation du CHUV 100%

Mission: lavage et entretien de matériel médical divers; emballage de dispositifs médicaux pour la stérilisation, préparation des commandes et distribution du matériel stérile (cl. 5-7).

Profil: être âgé-e de 20 ans au moins, capacité de travail dans une équipe pluridisciplinaire, maîtrise écrite et orale du français, dextérité manuelle, permis de travail valable.

Renseignements: M. Frédy Cavin, tél. 021/314 59 10.

Adresse: BGP, Mme Viviane Torti, Les Allières – 1011 Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

«Monsieur EMS» vient d'entrer en fonction

En mars dernier, le Conseil d'Etat a engagé Jean-Pierre Mottu (photo) comme chef de projet pour le domaine des établissements médico-sociaux (EMS). Après les turbulences qu'a connu ce secteur, «restaurer la confiance» est une priorité pour le nouveau répondant de l'Etat.

Depuis deux mois, Jean-Pierre Mottu est l'interlocuteur privilégié des institutions, des associations professionnelles et des réseaux de soins dans le domaine des EMS. En tant que répondant du Chef du Département, et des chefs des Services de la santé publique et des assurances sociales et de l'hébergement pour ce secteur, il est chargé d'assurer la coordination des réformes en cours: l'organisation, le financement et le contrôle des EMS, proposées par le Conseil d'Etat et retenues par la Commission d'enquête parlementaire sur les EMS, visant au rétablissement de la confiance et de la transparence entre partenaires du réseau des EMS. Rencontre.

— *Votre parcours professionnel présente un riche éventail d'activités: conseiller en relations publiques et communication, secrétaire général puis directeur administratif d'entreprises, administrateur délégué d'une société holding cotée en bourse puis représentant romand du Délégué An 2000 du Conseil fédéral. Quel est le fil conducteur de votre carrière ?*

— Je suis un généraliste et je pense avoir appris à développer une vision d'ensemble de tous les secteurs touchant à la vie d'une entreprise, de la gestion des ressources humaines à celle des ressources financières, mais aussi des secteurs de la production et de la logistique. Je considère que les contacts humains et la conduite du personnel sont au cœur de l'activité de toute entreprise. En ce sens, l'animation de groupe et le désir de favoriser une atmosphère de travail motivante au sein d'une équipe représentent sans aucun doute le fil conducteur de ma carrière.

— *Un souvenir particulier sur le plan humain ?*

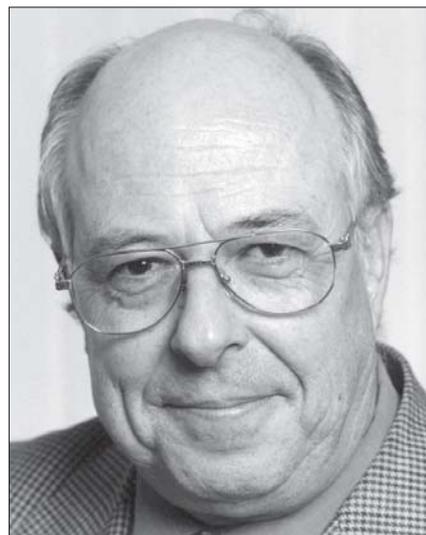
Il y a plusieurs années de cela, alors que j'occupais un poste de direction dans une entreprise privée, on m'a confié la responsabilité de retrouver et de faire libérer l'un de nos ingénieurs qui avait été kidnappé

en Colombie. Durant trois mois j'ai été dépêché sur place, en Colombie, comme homme orchestre chargé des négociations avec les ravisseurs. Cette expérience m'a beaucoup marqué et j'ai trouvé terrible d'avoir à négocier «un prix» pour une vie humaine. Mais au-delà des craintes et des angoisses que l'on traverse dans ce type de crise, une telle expérience apporte beaucoup sur le plan humain. J'ai avant tout été confronté aux limites du respect du droit car lors des négociations, la partie adverse changeait constamment les règles du jeu. Dans des circonstances aussi exceptionnelles, la fin du but à atteindre justifie l'utilisation de moyens peu conventionnels.

— *En quoi cette expérience a-t-elle changé votre vision de l'application des lois ?*

— L'établissement de règles communes à tous est nécessaire et sur les principes fondamentaux aucune dérogation ne doit être possible. Par contre, un certain nombre de règles doivent être appliquées intelligemment c'est-à-dire avec une certaine souplesse et, le cas échéant, de façon différenciée excluant pourtant tout laxisme. Dans le cas des EMS, j'imagine que la situation en matière de gestion est très différente pour un établissement de 150 lits ou un établissement de 20 lits. J'entends aller sur le terrain afin de me rendre compte des conséquences pratiques et des contraintes liées à

«L'établissement de règles communes à tous est nécessaire, mais un certain nombre de règles doivent être appliquées avec une certaine souplesse, excluant pourtant tout laxisme»



l'application des règles établies et d'en discuter avec nos partenaires.

— *Des projets de modifications des bases légales concernant l'exploitation des établissements médico-sociaux sont en cours. Que pensez-vous du renforcement des moyens de contrôles de l'Etat dans ce domaine ?*

— L'Etat se doit de contrôler la bonne utilisation des fonds publics qu'elle met directement ou indirectement à disposition des établissements chargés de mettre en œuvre sa politique médico-sociale. Mais les contrôles ne doivent pas être excessifs et tuer l'envie et la volonté d'entreprendre. Ceci est vrai non seulement dans le domaine de la santé mais dans tous les domaines qui relèvent de politiques publiques. Quant au renforcement des moyens de contrôle auprès des EMS et à la question de savoir si l'on va trop loin et que l'on veut tout contrôler, je ne pourrais pas y répondre avant d'avoir eu ces contacts sur le terrain. Ce qui est sûr, c'est que les résidents en EMS, les personnes âgées, doivent être au centre de nos préoccupations.

— *Quelle va être votre première priorité à ce nouveau poste ?*

Rétablir en tant que de besoin, la confiance entre l'administration et ses partenaires du réseau vaudois des EMS. Pour ce faire, il s'agit de rétablir un dialogue constructif entre administration, EMS et autres intervenants. De son côté, l'administration ne doit pas rester braquée sur les abus constatés pour établir des bases légales trop rigides et trop contraignantes, tandis que de leur côté, les EMS doivent accepter d'appliquer un certain nombre de règles communes à tous. Mon poste a aussi pour but de rapprocher le terrain de l'administration et vice versa.

Propos recueillis par Anouk Farine



Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Projet de nouvelle loi sur la gestion des déchets

L'actuelle loi sur la gestion des déchets date de 1989. Elle n'est plus adaptée aux expériences réalisées ces dernières années ni conforme aux modifications du droit fédéral en la matière. La nouvelle loi vise trois objectifs principaux: appliquer le principe de causalité (le détenteur assume le coût de l'élimination de ses déchets), améliorer l'efficacité de la gestion des déchets, assurer le bon fonctionnement des installations d'élimination. Le projet de loi répond également à la motion du député Tillmanns (1998) et à la question du député Schmid (1997).

Etienne Ruegg, Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 47

Place de tir de Vugelles-La Mothe: le projet de modernisation améliorera la situation

Inquiet du projet de modernisation de la place de tir de Vugelles-La Mothe, le député Dériaz a interpellé le Conseil d'Etat quant aux conséquences de ce projet pour la population et l'économie locale. La modernisation vise précisément à améliorer la situation actuelle, lui répond le Conseil d'Etat. Un cadastre du bruit a été établi qui prévoit toutes les mesures de protection acoustique envisageables; de plus, l'utilisation de la place de tir a été ramenée à 150 jours par an.

Olivier Durgnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021/316 51 01

Des policiers vaudois en renfort au Forum de Davos: conforme à la Constitution fédérale

Pour quelles raisons le Conseil d'Etat a-t-il accepté d'envoyer des policiers vaudois au Forum économique de Davos? Facturera-t-il les prestations fournies au Canton des Grisons? Ces questions ont été posées par le député Michel Cornut à l'issue de ce Forum. La solidarité et l'entraide confédérales font partie intégrante de la Constitution fédérale, précise le Conseil d'Etat, et c'est le canton demandeur qui définit les missions et assume la responsabilité opérationnelle. Les accords qui découlent de cette entraide précisent que les prestations sont facturées; le Canton des Grisons versera ainsi au Canton de Vaud 418 francs par homme et par jour.

Francis Vuilleumier, remplaçant du Commandant de la police cantonale, 021/644 80 20

Camions de 40 tonnes: attribution des contingents

La direction générale des douanes a décidé de

confier aux cantons l'attribution des contingents pour les courses à 40 tonnes en trafic intérieur. Le Conseil d'Etat a retenu le principe de la répartition des cartes journalières par semestre en fonction du nombre de camions ayant une capacité de 40 tonnes, l'application étant confiée au Service des automobiles et de la navigation. Ce système permet aux transporteurs de garder la maîtrise de leur contingent qu'ils gèrent en fonction de leurs choix commerciaux et de leur parc de véhicules. Cette décision du Conseil d'Etat prendra la forme d'un arrêté avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.

Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Procédure de nomination des professeurs de la Haute école pédagogique

Le Conseil d'Etat a adopté la réponse à l'interpellation du député Kohli au sujet de la procédure de nomination des professeurs formateurs de la HEP. Il explique la situation transitoire actuelle, dans l'attente que la HEP démarre et que la loi sur la HEP déploie tous ses effets. De plus, il montre que l'arrêté du Conseil d'Etat au sujet des dispositions transitoires a été pris en toute légalité et qu'il fonde entièrement les mesures prises par le DFJ. Enfin, le Conseil d'Etat souligne la volonté politique de constituer réellement une nouvelle institution, du rang d'une Haute Ecole, ce qui entraîne notamment la nécessité d'une démarche d'évaluation des compétences des futurs professeurs formateurs.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

Contrats de prestations du Service de la formation professionnelle pour 2001

Le Conseil d'Etat a approuvé le contrat de prestations du Service de la formation professionnelle pour l'année 2001. Il en va de même pour les écoles suivantes: Centre d'enseignement professionnel de Vevey, Ecole de couture de Lausanne, Ecole romande des arts graphiques, Ecole technique et Ecole des métiers de Lausanne, Ecole technique de la Vallée de Joux, Centre professionnel du Nord vaudois et les Ecoles professionnelles de Montreux, Marcelin-sur-Morges et EPSIC, ainsi que les écoles professionnelles de commerce d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et de Payerne.

Olivier Droz, Service de la formation professionnelle, 021/316 63 60

Règlement général de l'Université de Lausanne

Après l'adoption par le Conseil d'Etat le 5 mars 2001 de nouvelles dispositions réglementaires concernant le chapitre étudiants et auditeurs du RGUL, il est apparu que la mise en œuvre de l'art. 107 de ce règlement posait, en l'absence de disposition transitoire, un problème délicat à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences (nécessité d'une refonte de leurs plans d'étude). Une disposition transitoire a donc été adoptée afin

de permettre à ces deux facultés de procéder, d'ici au 1er septembre 2002, à l'adaptation de leurs règlements et plans d'études.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01

DEC

Département de l'économie

Le secret médical, les chômeurs et les Offices régionaux de placement

En réponse à une interpellation du député Jean-Marie Béguin, qui s'inquiète qu'il puisse être proposé aux chômeurs malades de signer une déclaration libérant leur médecin du secret médical, le Conseil d'Etat précise qu'il cautionne cette pratique qui respecte la loi et qui n'est utilisée que dans les cas où un fort doute existe quant à l'aptitude au placement du demandeur d'emploi. Il demande toutefois qu'un formulaire indiquant clairement les questions posées puisse être adressé au médecin, soit par les chômeurs, soit par les conseillers en placement, le libre choix étant laissé aux assurés qui peuvent aussi refuser leur accord à la transmission d'informations.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

Modification de l'arrêté concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté modifiant celui du 23 octobre 2000 concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie. Le nouvel arrêté étend les mesures prophylactiques à l'ensemble des pépinières et des vergers, qui deviennent ainsi des «sites à protéger», alors que ces mesures ne concernaient auparavant que les plantes hôtes «très sensibles». En outre, il renforce les mesures de prévention en étendant la limitation temporaire du déplacement des abeilles non seulement d'une zone infectée de feu bactérien à une zone indemne, mais également à «l'intérieur d'une zone infectée».

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/802 22 67

DINF

Département des infrastructures

Constructions en zone agricole: nouvelles dispositions cantonales à venir

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation urgente du député Guy Parmelin traitant de l'application de la nouvelle législation en zone agricole. Les nouvelles dispositions fédérales en matière de constructions en zone agricole sont applicables depuis le 1er septembre dernier et appliquées par le Service de l'aménagement du territoire (SAT). C'est le cas notamment des activités de production non tributaires du sol (développement interne), de celles de stockage, de préparation et de vente des produits auxquelles fait référence le député. Quelques articles nécessitent des dispo-

sitions cantonales pour pouvoir être appliqués; ceci sera fait dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal et de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Chantal Dupré, adjointe à la cheffe du SAT, 021/316 74 31

Extension de la liste des ingénieurs autorisés en mensuration officielle

Le Conseil d'Etat a adopté, par voie d'arrêté, la liste des spécialistes en mensuration autorisés à effectuer des travaux de la mensuration officielle jusqu'à présent réservés aux seuls ingénieurs géomètres brevetés. Désormais, les porteurs d'un titre d'ingénieur géomètre EPF, ETS ou HES ou d'un certificat fédéral de technicien géomètre pourront aussi réaliser ces travaux. Cette décision répond aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle.

Béatrice Simos-Rapin, chef du Service de l'information sur le territoire, 021/316 24 61

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pétition «Pour que la santé ne devienne pas un luxe»

La pétition de l'Association vaudoise des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) constatait qu'une absence de coordination entre les deux législations fédérales concernées et le transfert des subsides des primes dans le nouveau régime LAMal ont fait perdre leurs droits (remboursement des frais dentaires, etc.) aux bénéficiaires des PC AVS/AI qui n'étaient aidés que pour le montant de leur prime.

La réponse du Conseil d'Etat indique que la législation fédérale a été modifiée dès 1997 suite à l'intervention des cantons mais que, pour l'année 1996, les pertes des droits signalés n'ont pu être corrigées puisqu'il s'agissait d'une compétence fédérale.

Michel Surbeck, chef du service des assurances sociales et de l'hébergement, tél. 021/316 51 44

EMS: financement d'une partie du coût des soins par le Canton et contribution des résidents aux coûts d'investissement

Le Conseil d'Etat a adopté deux exposés des motifs et projets de décrets concernant les pensionnaires en EMS. Le premier instaure une subvention cantonale afin de financer la part du coût des soins non reconnue à charge des assureurs-maladie, pour les personnes financièrement autonomes. Le second établit une participation de tous les résidents au financement des coûts d'investissements des EMS et des divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation d'intérêt public, ceci en conformité avec la mesure Table Ronde 3.069.

Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Marc Diserens, Chef du Service de la santé publique, 021/316 42 41

Contrat de prestations définitif pour 2001 entre le Conseil d'Etat, les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a adopté le contrat de prestations définitif 2001 entre le Conseil d'Etat, les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Le contrat provisoire 2001 avait été adopté par le Conseil d'Etat le 9 octobre 2000. La version définitive consiste en une mise à jour technique du contrat pour prendre en compte les décisions du Grand Conseil relatives au budget 2001 et le résultat des négociations de la Convention vaudoise d'hospitalisation signée en mars 2001. Le contrat définitif a également été adapté afin de tenir compte des conséquences de la convention d'objectifs liant l'Etat de Vaud à l'Université de Lausanne et adoptée par le Grand Conseil le 31 octobre 2000.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/316 42 41

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Régularisation des ex-saisonniers de l'ex-Yougoslavie

Se référant à une résolution adoptée par le Grand Conseil en faveur des ex-saisonniers de l'ex-Yougoslavie qui ne pouvaient plus résider en Suisse à la suite de la décision du Conseil fédéral d'exclure la Yougoslavie des pays traditionnels de recrutement, le Conseil d'Etat rappelle les démarches qui lui avaient permis d'obtenir l'aval de l'autorité fédérale pour régulariser la situation de ces personnes en prélevant, sur trois ans, des unités du contingent cantonal d'autorisations annuelles de séjour. Ainsi, les autorités cantonales, qui ont consulté le «Groupe de soutien aux sans-papiers», ont pu régulariser le séjour de 71 ex-saisonniers en l'an 2000. Pour 2001, des démarches similaires ont déjà été engagées pour la régularisation du séjour de 70 personnes supplémentaires, de sorte qu'il restera quelque 70 travailleurs dont le séjour sera réglé en 2002.

Jacques Grossrieder, Service de la population, 021/316 46 46

Accords bilatéraux Suisse - Union européenne: le droit cantonal s'adapte

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil la modification en bloc de six lois cantonales afin de respecter les Accords approuvés par le peuple suisse le 21 mai 2000 et qui devraient entrer en vigueur d'ici quelques mois. Ces lois concernent: les allocations familiales, l'aide aux études et à la formation professionnelle, l'orientation scolaire et professionnelle, l'enseignement privé, la profession d'agent d'affaires breveté et les hydrocarbures.

Claude Ruey, Conseil d'Etat, Chef du DIRE, 021/316 40 00 DIRE

Laurent Wehrli, Délégué aux affaires européennes du canton de Vaud, 021/316 40 29

Musée cantonal des beaux-arts: crédit pour études préliminaires et concours d'architecture

Considérant que le projet de nouveau Musée can-

tonal des Beaux-Arts participe non seulement de la politique culturelle du canton, mais également de sa promotion économique et touristique, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil, en juin prochain, une demande de crédit de 1'050'000 francs portant sur le crédit d'études et le concours d'architecture. Ce projet retient d'ores et déjà l'attention de partenaires privés prêts à s'investir dans le projet.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Consultation fédérale sur le projet de révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)

En réponse à la procédure de consultation organisée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), relative au projet de révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), le Conseil d'Etat vaudois considère que les moyens proposés pour donner plus de libertés aux diffuseurs privés et pour renforcer le service public face à la concurrence étrangère sont inadaptés, contre-productifs et ne tiennent pas compte des particularités de la Suisse. Il n'est par ailleurs pas favorable aux modifications de structure et de mode de nomination proposées pour deux organes de la SSR.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Henry Rosset, adjoint du chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 03

EMPL relatif à l'introduction du vote par correspondance généralisé

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projets de lois permettant l'introduction du vote par correspondance généralisé dans le canton. Le projet institue une nouvelle répartition des responsabilités entre canton et communes en ce qui concerne la production, le conditionnement et la distribution du matériel de vote. Ce projet sera soumis au Grand Conseil dans sa session de juin 2001.

Daniel Piotet, chef du projet VOTOLEC, 021/316 41 13

DFIN

Département des finances

Nouvelle étape informatique pour le passage à la taxation annuelle en 2003

Le 1er janvier 2003, le canton de Vaud passera à la taxation annuelle des personnes physiques. Pour cela, conformément au Schéma directeur informatique de l'Administration cantonale des impôts, une nouvelle étape d'informatisation est proposée au parlement. Son coût: 7,6 millions de francs. Le Conseil d'Etat entend ainsi rationaliser la saisie de quelque 380'000 déclarations d'impôts par an et développer un logiciel d'aide à la taxation.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

Jean-Marie Brandt, chef de l'Administration cantonale des impôts, 021/316 20 42.



Festival Science et Cité Sens et tête à l'honneur

*Jusqu'au 11 mai prochain,
dix villes universitaires
de Suisse s'allient pour
renforcer le dialogue entre
scientifiques et citoyens.
Lausanne a choisi
de l'aborder à travers
huit Traversées.*

Vous croyez que le «savants fou» n'est qu'un mythe ou au contraire qu'il existe toujours, alors traversez allégrement l'exposition de la Maison d'Ailleurs (photo) dédiée à ses représentations cinématographiques et bédésistes. Vous avez plutôt envie de changer de sexe et d'expérimenter le point de vue de l'autre le temps d'un parcours de vie: la Traversée des genres vous est ouverte à l'Espace Arlaud. Ou encore de partir à la recherche des fontaines historiques de Lausanne: suivez la promenade urbaine de la Traversée des éléments qui retrace les relations entre l'homme et son milieu. Dans son intention d'inclure toutes les sciences dans l'édition lausannoise du festival, le comité d'organisation a visé large et fort: éveiller la curiosité du public aux découvertes et réflexions scientifiques, et offrir au milieu académique l'occasion de collaborer et de débattre avec la population (voir interview ci-contre d'Yvette Jaggi). Sous le titre gé-



La traversée du mythe du savant fou dans les œuvres de fiction populaire témoigne de la fascination, de l'incompréhension et de la méfiance qu'ont inspirés aux profanes, la science et ses représentants de 1817 à nos jours.

nérique de «Traversées: à la rencontre des sciences», le festival veut relever le défi d'une nouvelle «confiance critique» entre savoirs et cité.

Réseau européen

S'inspirant des «semaines de la Science» que plusieurs pays voisins expérimentent avec succès depuis dix ans, la Fondation Science et Cité est créée en 1998. Elle coopère au réseau européen d'institutions similaires, et poursuit un but de médiation en proposant des festivals scientifiques d'envergure nationale, décentralisés, qui mettent en scène la science et en question la ville. Le programme de cette première édition suisse est prometteur, et ce type de manifestation pourrait bien devenir un événement culturel incontournable au fil des ans.

DG

Débats et expos à l'affiche

La manifestation bat son plein, et annonce jusqu'à la fin de la semaine de nombreux débats et expositions interactives. Morceaux choisis.

Mardi 8 mai: «Entre chien et loup: quels statuts pour l'animal dans notre société?» et «Duo-Duel: féminin et masculin en amour et en guerre», Casino de Montbenon, le premier à 18h30, le second à 20h30. «Neurones et émotions: la violence», Hôpital de Cery, 19h.

Mercredi 9 mai: «Réchauffement du climat: l'homme, catastrophe naturelle?», Casino de Montbenon, 18h30.

Judi 10 mai: «Agriculture et biotechnologie: progrès ou cuisine de Frankenstein?», Casino, salle Paderewski, 20h30.

Vendredi 11 mai: «Génome humain: science, éthique et société», même lieu, 18h. Suivi à 20h d'un grand débat sur le projet triangulaire (voir annonce ci-contre).

Un lieu particulièrement animé, l'Espace Arlaud avec ses neuf thèmes: «Le ciel nous est tombé sur la tête», «Energie et climat: poussée de fièvre», «L'Ecole de l'ADN», «Robotix», «La génométrie c'est simple», «Génération Dolly», «La Science, les Suisses et moi», «Savants fous» et «Dans la peau de Jeanne, dans la peau de Jean».

Le programme en détail sur www.unil.ch/science-et-cite ou www.epfl.ch/science-et-cite

Trois questions à... Yvette Jaggi, présidente du Comité régional.

— Le programme est copieux: il y en a pour tous les goûts. Comment l'avez-vous conçu?

A vrai dire, le programme s'est composé au fur et à mesure d'une prise de conscience de la part des scientifiques: ils ont progressivement réalisé que le Festival offrait une occasion unique de présenter à la population ce qu'ils font dans leurs bureaux, bibliothèques et laboratoires; de montrer quel sens a leur travail, quelle utilité sociale il peut revêtir. Notre rôle de responsables du Festival a donc été moins de concevoir que d'animer. Il nous a suffi de coordonner des efforts spontanés, le cas échéant d'inciter à combler telle lacune ou à éviter tel apparent doublon.

— Cet alliage entre science et divertissement implique un nombre d'acteurs important. L'organisation a-t-elle été difficile?

Un peu oui et beaucoup non. Au début, il régnait un certain scepticisme. Puis, dès l'automne dernier, les projets et les idées ont afflué. La suite se lit dans le programme du Festival, incroyablement riche. De quoi satisfaire les curiosités les plus diverses et les envies d'apprendre les plus exigeantes, dans toutes les sciences, humaines, exactes, naturelles et médicales.

— La médiation entre science et cité peut-elle dépasser la simple consommation d'événements?

Evidemment. Car cette «simple consommation» est en réalité bien plus que cela. Très souvent par exemple, la visite d'une exposition ou d'un laboratoire, la fréquentation d'un café scientifique ou l'écoute d'un chercheur passionné laisse des traces, fortes et mémorables. C'est que, dans les sciences comme dans les arts, les rencontres peuvent s'avérer marquantes; pour qui et en quoi, nul ne le sait d'avance et on n'en a même pas toujours conscience sur le moment. Tel est le mystère de la communication des savoirs et des cultures. Il y aura sans doute beaucoup de ces petits miracles dans le joyeux climat du Festival Science et Cité, à Lausanne comme dans les neuf autres villes universitaires de Suisse.

**Grand débat
sur le projet triangulaire
vendredi 11 mai, à 20h,
Casino de Montbenon, salle Paderewski**
**Pourquoi un rapprochement entre
les Universités de Lausanne,
de Genève, et l'EPFL?**

Avec la participation de Jean-Marc Rapp, Patrick Aebischer, et Heidi Diggelmann (partisans du projet triangulaire), et de Christian Van Singer, Denis Ramelet et Nagib Sarraf (opposants).

Renseignements: 021/692 20 51